

INFORMATION A LA POPULATION

Scrutin fédéral du 27 septembre 2026

Pour le scrutin précité, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (Mairie, Place de la Gare 1) est le suivant :

- ***Dimanche 27 septembre 2026, de 10 h 00 à 12 h 00***

Conformément à la décision de l'Assemblée communale du 9 juin 2026, le bureau de vote sera désormais ouvert uniquement le dimanche matin, de 10h00 à 12h00. En contrepartie, le délai pour le vote par correspondance est prolongé jusqu'au dimanche matin à 8h00.

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le-s bulletin-s dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur **appose sa signature sur la carte d'électeur**. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'Administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

L'enveloppe de vote par correspondance doit parvenir à l'Administration communale au plus tard le dimanche matin à 8h00. Pour la prochaine votation, le dernier relevé de la boîte aux lettres de la Mairie ainsi que de la case postale n° 59 aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 à 8h00.

Votes sous enveloppe : le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h15.

Duplicata : un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

Nomination d'un nouveau Conseiller communal

Comme indiqué aux médias régionaux, le Conseil communal a enregistré la démission de Mme Carole Roos-Vermeille.

En séance du 11 août 2026, le Conseil communal a pris connaissance et a validé la proposition de la majorité des signataires de la liste « PDC-JDC et sympathisants » déposée le 29 août 2022, émise en respect des articles 3, 4, 5 et 6 ainsi que de l'article 40 alinéa 2 du règlement sur les élections communales. Le Conseil communal a donc validé l'élection de :

- ***M. Pascal Cattin, 1964, agriculteur***

M. Cattin reprend le dicastère « Infrastructures », comprenant les Travaux publics, les Eaux et la Mobilité.

Nouvelle apprentie à l'Administration communale

Mme Lilou Racordon a été nommée comme apprentie employée de commerce à l'Administration communale. Sa formation a débuté en août 2026.

Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques situées dans le secteur bâti

Conformément aux articles 58, 68 et 71 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace réservé au trafic (gabarit d'espace libre). Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité des éclairages publics ainsi que des bornes hydrantes, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Vidange des piscines

Vu la fin d'été qui s'annonce prochainement, les Autorités communales mettent en garde la population quant à la vidange des piscines. Le déversement dans la nature d'eau contenant du chlore ainsi que d'autres produits d'entretien est en effet interdit. **Les piscines doivent absolument être vidées dans le réseau d'eaux usées.**

La plupart des grilles sises sur les routes cantonales et communales arrivent également directement dans les cours d'eau. De manière générale, il est donc impératif de connaître sur sa propriété les types et la localisation des différentes grilles et tuyaux d'évacuation.

Collège de la Terrière - rentrée scolaire 2026-2027

La rentrée s'est déroulée lundi 17 août 2026, par cette occasion nous vous rappelons ce qui suit.

Des patrouilleurs adultes favorisent les enfants à traverser sur les passages pour piétons à côté du restaurant du « Raisin » et en face du restaurant du « Cheval blanc », le matin de 11h30 à 12h00 et l'après-midi de 13h00 à 13h30. Nous recommandons aux élèves de traverser où se trouvent les patrouilleurs et de respecter leurs gestes. Les autres passages ne sont pas assistés. À cette heure, les enfants sont sous la responsabilité légale de leurs parents.

L'accès à l'école avec un véhicule est interdit de 7h00 à 17h00. Vous pouvez accompagner vos enfants à pied à l'école en utilisant tous les parkings et accès à disposition (parkings de la maison paroissiale et de l'église, et l'accès EST par l'escalier qui se trouve dans le prolongement de la rue Champs aux Oies).

Fête du village 2026 - remerciements

La fête d'Alle a connu, cette année encore, un vif succès. Cette édition 2026 doit sa réussite à tous les acteurs et organisateurs qui ont beaucoup œuvré durant cette manifestation : Cartel des sociétés locales, sociétés participantes, forains, animateurs, artistes, exposants, musiciens, commerçants et aubergistes. C'est à tous que les Autorités communales adressent leurs chaleureux remerciements.

Un grand MERCI également aux propriétaires bordiers et aux riverains, à la population locale, aux nombreux visiteurs.

Fenêtres de l'Avent à Alle

Le calendrier de l'Avent revient à Alle ! Après plusieurs années d'interruption, la SDEA (Société de Développement et d'Embellissement d'Alle) a le plaisir de faire revivre cette belle tradition de Noël.

Pour cette édition 2026, nous invitons toute la population à participer à cette aventure. Que vous soyez une famille, un particulier, une entreprise, une société locale, une association ou un groupe d'amis, chacun peut contribuer, à faire vivre la magie de Noël dans notre village.

Le principe est simple : du 1^{er} au 24 décembre 2026, chaque participant choisit une date disponible et décore, une fenêtre de son choix, afin de créer une belle ambiance, durant la période de l'Avent.

Le soir venu, il est possible (SANS obligation), d'accueillir les visiteurs, à l'extérieur de chez soi ou sur son lieu de participation, avec quelques rafraîchissements et boissons chaudes, afin de partager un moment convivial avec les habitants d'Alle.

EN TOUTE SIMPLICITÉ : l'essentiel est de participer, de créer une ambiance festive et de permettre aux habitants de se retrouver, dans la bonne humeur et l'esprit de Noël.

Comment participer ? Si cette belle aventure vous tente, choisissez une date, entre le 1^{er} et le 24 décembre 2026 (ATTENTION : certaines dates ont déjà été réservées, alors soyez rapides) et inscrivez-vous, d'ici au 30 septembre 2026, auprès de : **Mme Dany Riat / 078 965 58 54 ou par mail à : sdea.noel@gmail.com**

La SDEA se réjouit de faire revivre cette jolie tradition et espère vous compter nombreux !

ENSEMBLE, illuminons Alle et faisons de décembre 2026, un mois placé sous le signe du partage, de la convivialité et de la magie de Noël !

Projet de mise à ciel ouvert de la Cornoline – séance publique d'information

Sous l'impulsion du Service des infrastructures, la Commune d'Alle et la République et Canton du Jura étudient actuellement un projet portant sur la mise à ciel ouvert de la Cornoline, dans le secteur du pont situé à proximité de la rue Coin du Jonc et de la Place de la Liberté.

Ces travaux permettraient également à la Commune d'assainir certaines infrastructures souterraines et de procéder à la réfection d'une partie du canal du Jonc.

Afin de présenter le projet à la population avant sa mise à l'enquête publique, les Autorités communales ont le plaisir de convier toutes les personnes intéressées à une séance d'information qui se tiendra :

Mardi 15 septembre 2026 à 19h00
Salle des fêtes d'Alle

À cette occasion, les représentants du bureau d'ingénieurs Buchs & Plumey SA ainsi que ceux de l'État présenteront les travaux projetés, leur déroulement et le calendrier prévisionnel. Un temps sera ensuite consacré aux questions et aux échanges avec la population.

Le Conseil communal remercie d'ores et déjà les habitantes et habitants pour leur intérêt et se réjouit de les accueillir à cette séance.

Activités pour les parents et les enfants à Porrentruy

Le Centre de puériculture jurassien propose plusieurs activités destinées aux familles et aux enfants en bas âge durant l'automne et l'hiver 2026.

Balades conviviales pour les enfants de 0 à 4 ans

- Les jeudis de 14h00 à 15h00 :
- 17 septembre 2026 ;
- 22 octobre 2026.

Rendez-vous à la place des Bennelats à Porrentruy.

« Des livres et des bébés »

Ateliers d'éveil aux livres pour les tout-petits, les mercredis de 9h30 à 10h30 :

- 9 septembre 2026, au Centre de puériculture ;
- 25 novembre 2026, à la Bibliothèque municipale.

Ateliers parents-enfants

- 3 septembre 2026 : les écrans ;
- 1^{er} octobre 2026 : le mouvement ;
- 5 novembre 2026 : le sommeil ;
- 3 décembre 2026 : les relations entre frères et sœurs.

Les informations pratiques figurent sur l'affiche jointe.

Après-midi libre

Le Centre de puériculture accueille les parents sans rendez-vous afin d'échanger, de peser et de mesurer leur enfant, dans une ambiance conviviale :

- 10 septembre 2026 ;
- 8 octobre 2026 ;
- 12 novembre 2026 ;
- 17 décembre 2026.

Les rencontres ont lieu de 14h00 à 16h30 au Centre de puériculture de Porrentruy, Centre Le Phénix, 2900 Porrentruy.

